Le MAG Anti Déchets

N°4 - DÉCEMBRE 2022

CoteauxLandesGascogne

www.3clg.fr

Connaître, c'est mieux gérer !

Communauté de Communes des Coteaux et Landes de Gascogne

ÉDITION SPÉCIALE DÉCHETS PLASTIQUES

Conseils pour réduire le plastique à la maison
Questions à Valoregen, nouvel acteur dans le recyclage des plastiques souples

“ Bien trier pour mieux recycler

Dans la continuité de nos actions de communication, cette nouvelle édition s'oriente principalement sur le tri et plus particulièrement les platiques.

Le plastique à usage unique est présent à outrance dans notre quotidien. La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire vise à réduire l'utilisation du plastique jetable et à favoriser la substitution du plastique par d'autres matériaux ou le développement d'emballages réutilisables ou recyclables et recyclés.
Ces plastiques représentent la majorité de nos emballages et sont souvent abandonnés dans nos espaces naturels. C'est un problème majeur qu'il nous faut solutionner ensemble.

Afin de répondre à ces orientations, nous mettons en œuvre des solutions pour faire évoluer en profondeur le système actuel et réussir notre objectif principal qui est une diminution de 50 % du volume de nos déchets ménagers d'ici 2025. Cela passe d'abord par une simplification au maximum des consignes de tri.
A compter de janvier 2023, l'extension des consignes de tri vous permettra ainsi de mettre tous vos emballages dans le container jaune, et limitera vos hésitations : au-delà des plastiques habituellement triés (bouteilles, flacons...), le container « emballages » accueillera désormais pots de yaourts, barquettes, films, etc.

Pour répondre à cette extension des consignes de tri, la communauté de communes va augmenter le nombre de containers « emballages » sur l'ensemble des points d'apport volontaire des collectivités.

Réduire nos déchets ménagers représente une importante source d'économie de matières premières et un enjeu clé en termes d'environnement et de santé.
Cet enjeu est primordial si nous voulons maîtriser nos coûts et en conséquence notre facture d'ordures ménagères.
La réussite de ces enjeux repose sur la mobilisation de chacun d'entre nous. Nous n'avons pas droit à l'échec et c'est pourquoi je sais que nous pouvons compter sur vous. Alors, dès demain : recycler le plastique pour l'avenir, c'est fantastique.

Michel Ponthoreau, Vice-président, chargé des déchets

Tour d'horizon ...

Les pollutions plastiques

Résistant, polyvalent et économique, le plastique est omniprésent dans nos objets du quotidien. Mais sa production a aujourd'hui de lourds impacts sur l'environnement et la biodiversité. Voici quelques données pour mieux comprendre ce fléau.

Les pollutions plastiques impactent :

La biodiversité

Ingestions, piégeages, dégradation des habitats naturels..., les plastiques s'accumulent dans l'environnement et impactent des centaines d'espèces animales.

700 espèces marines sont directement menacées (presque toutes les tortues et oiseaux de mer ont du plastique dans l'estomac)

Notre santé

Contenant de nombreuses substances chimiques capables de migrer dans l'air ou les aliments, les plastiques peuvent provoquer des effets néfastes sur notre santé.

5 grammes de plastiques sont ingérés chaque semaine par un humain, soit l'équivalent d'une carte de crédit !

Le changement climatique

Chaque étape du cycle de vie des plastiques (extraction, raffinage, gestion des déchets, etc.) émet du gaz à effet de serre et participe au changement climatique. 90 % de la production des plastiques nécessitent l'extraction de gaz ou de pétrole, matières premières fossiles non renouvelables.

L'attractivité des territoires

Des montagnes aux mers en passant par les forêts et bordures de route, les pollutions plastiques sont également un fléau pour de nombreux territoires. D'importantes dépenses doivent parfois être engagées par les collectivités pour dépolluer, nettoyer et préserver les paysages.

CHIFFRES CLÉS

370 millions

de tonnes de plastiques sont produites dans le monde par an (contre 1,5 million en 1950)

70 kilos

de plastique sont utilisés par français chaque année (parmi les plus gros consommateurs en Europe)

50 %

du plastique que nous consommons est à usage unique ou jetable

26 %

seulement des déchets plastiques sont recyclés en France (49 % sont incinérés et 25 % enfouis)

VRAI/FAUX

3 idées reçues sur le plastique

1 Le plastique est un matériau unique

FAUX

Souvent utilisé au singulier, le terme « plastique » désigne en réalité une gamme très étendue de matières différentes. Les plastiques sont des polymères, plus communément appelés résines, auxquelles différents produits chimiques sont ajoutés (additifs, colorants ou charges). Cela permet de donner à chaque matière des propriétés spécifiques comme la transparence, la souplesse, la couleur, la résistance aux chocs… De par ses multiples caractéristiques techniques, le plastique est utilisé dans presque tous les secteurs d'activité.

Si tous les emballages en plastique ne sont pas encore recyclables, il est important de tous les trier.

En effet, une grande partie des plastiques ne pouvant être recyclés sont valorisés et produisent de l'énergie. Le geste de tri permet par ailleurs de collecter assez d'emballages pour réaliser des tests de tri et de recyclage grandeur nature et ainsi trouver de nouvelles solutions de recyclage.

2 Trier le plastique ne sert à rien car c'est impossible à recycler

FAUX

Même s'il est vrai que les compositions très hétérogènes des déchets plastiques rendent difficiles les techniques de recyclage, environ la moitié des emballages ménagers en plastique est aujourd'hui parfaitement recyclable (les bouteilles d'eau et flacons de shampooing par exemple). Pour 25 % des autres emballages, comme les films de packs d'eau ou les barquettes de jambon, de nouvelles filières de recyclage sont en cours de développement. Le quart des emballages plastiques restant doit faire l'objet de travaux d'éco-conception afin d'être transformé ou supprimé (par exemple les paquets de chips composés d'un plastique complexe et d'une fine couche d'aluminium).

3 Il existe un septième continent de plastique

VRAI

Appelé aussi « vortex de déchets du Pacifique nord », ce septième continent se situe entre le Japon et les États-Unis. Sacs, bouteilles, emballages, filets et autres déchets s'y sont agglutinés sous l'effet des précipitations et du vent. Sa taille est estimée à 1,6 millions de km^2, soit trois fois la France métropolitaine. En réalité, il existe cinq zones de ce type sur le globe. Prenant la forme de « soupes de plastique », ces zones sont essentiellement composées de microplastiques, c'est-à-dire de milliards de minuscules morceaux de plastique qui se sont dégradés avec le soleil et l'eau de mer.

Zoom sur

La lutte contre le plastique en France

Les 3 objectifs du décret 3R (2021-2025)

- Atteindre 20 % de réduction des emballages plastiques à usage unique d'ici fin 2025, dont au minimum la moitié obtenue par recours au réemploi et à la réutilisation
- Tendre vers 100 % de réduction des emballages en plastique à usage unique « inutiles », tels que les blisters plastiques autour des piles et des ampoules, d'ici fin 2025
- Tendre vers 100 % de recyclage des emballages en plastique à usage unique d'ici le 1er janvier 2025 avec pour y parvenir l'objectif que les emballages en plastique à usage unique mis sur le marché soient recyclables, ne perturbent pas les chaînes de tri ou de recyclage et ne comportent pas de substances ou éléments susceptibles de limiter l'utilisation du matériau recyclé

Face au recours massif du plastique à usage unique, le Gouvernement a pris avec la loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire), une série de mesures pour réduire drastiquement les quantités de plastique produites et utilisées en France.

La loi AGEC vise à réduire l'utilisation du plastique jetable mais également à favoriser la substitution du plastique par d'autres matériaux et le développement d'emballages réutilisables, recyclables ou recyclés. Elle fixe l'objectif, à l'horizon 2040, d'atteindre la fin de la mise sur le marché des emballages en plastique à usage unique. Pour y parvenir, des objectifs de réduction, de réutilisation et de recyclage seront fixés par décret tous les 5 ans. Le premier décret 3R, pour Réduire-Réutiliser-Recycler, fixe les objectifs pour 2025 (voir encadré à gauche).

La loi AGEC inscrit également une série de mesures afin de limiter l'utilisation du plastique jetable au quotidien. Certains produits sont d'ores et déjà interdits (pailles, couverts jetables, suremballages en plastique pour les fruits et légumes frais de moins de 1,5 kg…) et d'autres le seront de manière progressive dans les années suivantes.

Vrac et contenants réutilisables

Parmi les pratiques encouragées par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, figure le vrac. Il est désormais prévu que tout produit de consommation courante puisse être vendu en vrac (sauf exceptions pour raisons sanitaires) et que le consommateur puisse amener son propre contenant réutilisable dans les commerces de détail, à condition que celui-ci soit propre et adapté au produit acheté.

Responsabilité élargie des producteurs

Ces mesures impactent nos modes de consommation mais nécessitent également une adaptation des industriels. La loi AGEC prévoit notamment la mise en place d'un système de bonus-malus en fonction des performances environnementales des emballages : incorporation de matières recyclées, possibilités de réemploi, recyclabilité…

LES MESURES
pour limiter l'utilisation du plastique

Fin progressive de TOUS les emballages plastiques à usage unique d'ici 2040
Exemples : bouteilles en plastique, tubes de dentifrice, bidons de lessive, sachets de salade...

2021

Interdiction des pailles, couverts jetables, touillettes, couvercles de gobelets à emporter en plastique, boîtes en polystyrène expansé (type kebab), piques à steaks, tiges pour ballons, confettis en plastique, et tous les objets en plastique oxodégradables

Déploiement de dispositifs de vrac, obligeant les vendeurs dans les commerces au détail à accepter les contenants apportés par le consommateur

Interdiction de distribuer des bouteilles en plastique gratuitement dans les entreprises

Interdiction de fabriquer et importer des sacs en plastique à usage unique

2022

Interdiction des suremballages plastique pour les fruits et légumes frais de moins de 1,5 kg, des sachets de thé ou de tisane en plastique non biodégradable et des jouets en plastique distribués gratuitement dans le cadre de menus

Interdiction de coller une étiquette (sauf si elle est compostable) directement sur les fruits ou les légumes

Obligation d'avoir des fontaines à eau dans tous les établissements recevant du public

Interdiction d'expédier des publications de presse et des publicités avec emballage plastique

2023

Interdiction d'utiliser de la vaisselle jetable pour les repas servis sur place dans la restauration rapide

2024

Interdiction de vendre des dispositifs médicaux contenant des microplastiques

2025

Installation obligatoire d'un filtre à microfibres plastiques sur tous les lave-linges neufs

2026

Interdiction de vendre des produits cosmétiques rincés contenant des microplastiques (autres que les cosmétiques exfoliants ou gommages qui sont déjà interdits depuis le 1er janvier 2018) comme les shampoings, produits de coloration, gels douche, démaquillants

Information aux usagers

Depuis juillet 2021, une directive européenne relative aux plastiques à usage unique prévoit l'apposition d'un marquage spécifique sur certains produits mis sur le marché (serviettes hygiéniques, tampons, lingettes pour usage corporel et domestique, produits du tabac avec filtres...). Ce marquage a pour objectif d'informer les consommateurs :
- de la présence de plastique dans ces produits
- des mauvais gestes de tri (ne pas les jeter dans la nature, dans les toilettes)
- de l'incidence néfaste de ces produits sur l'environnement en cas de mauvais geste de tri ou de dépôt sauvage

PRODUIT CONTENANT DU PLASTIQUE

Chaque geste compte ! MÉMO

RÉDUIRE LE PLASTIQUE À LA MAISON

Réduire collectivement nos déchets plastiques est une priorité et ce, même si des mesures de réduction du plastique jetable et des solutions de recyclage sont en plein développement.
Voici quelques conseils et solutions alternatives pour diminuer notre consommation de plastique au quotidien.

Le vrac

Acheter en vrac permet de diminuer significativement les emballages. Très largement pratiqué pour les fruits et légumes, le marché du vrac est en plein essor avec une offre de produits de plus en plus diversifiée : céréales, légumineuses, fruits secs, biscuits, viandes, poissons, fromages à la coupe, mais aussi cosmétiques solides ou encore produits d'entretien en vrac sous forme liquide.

Les grands conditionnements

Sélectionner des produits avec des conditionnements plus importants permet aussi de limiter les emballages plastiques : grandes bouteilles à la place des petites, café moulu en paquets à la place des dosettes, riz en grande boîte à la place des sachets cuisson…

Des formats à privilégier uniquement si l'on sait bien sûr que le produit sera utilisé avant d'être périmé !

Les produits sans suremballage

Privilégier les emballages les plus simples où une seule couche suffit à protéger le produit, participe beaucoup à limiter les déchets plastiques. Choisir des emballages recyclables, qui peuvent être utilisés plusieurs fois, et dont la taille est ajustée au produit, fait également partie des bons réflexes à adopter.

ZÉRO PLASTIQUE

Les produits réutilisables ou rechargeables

Il existe des alternatives plus durables que le plastique pour de nombreux objets jetables du quotidien :
- sac réutilisable en tissu
- gourde ou bouteille en verre consignée
- pailles en verre ou en acier inoxydable
- film alimentaire en cire d'abeille
(à acheter ou à fabriquer soi-même)
- éponge en tissu
(à acheter ou à fabriquer soi-même)
- brosse à dents en bois
- cure-oreille en bambou
- lessive ou autres produits ménagers en format recharge (à acheter ou à fabriquer soi-même)
- stylo en métal ou en bois, avec mines rechargeables...

Les cosmétiques solides

Dans la salle de bains, de nombreux produits se déclinent en versions solides ne nécessitant que peu d'emballage. Souvent entourés d'une simple feuille de papier ou placés dans une petite boîte en carton recyclable, les savons, shampoings, déodorants et même dentifrices en format compact, permettent de réduire considérablement la consommation de plastique.

Les matières alternatives au plastique

Boîtes de rangement en carton, bouteilles et bocaux en verre, boîtes de conservation en inox, ustensiles de cuisine en bois... Toutes ces matières alternatives au plastique rendent les mêmes services au quotidien !
Côté penderie, il est préférable de choisir des vêtements non synthétiques pour éviter qu'ils relâchent des microplastiques dans les eaux usées à chaque lavage. Et pour les enfants, on peut offrir des jouets en bois ou encore des poupées en tissu plutôt qu'en plastique.

Enfin, et seulement à la fin, on trie tous les emballages plastiques n'ayant pu être évités afin de les recycler !

SIMPLIFICATION des consignes de tri

Dès le 1er janvier, TOUS les emballages en plastique peuvent désormais être déposés dans les conteneurs jaunes :

- pots de yaourt et de crème
- sachets, films alimentaires et blisters
- barquettes alimentaires
- tubes de dentifrice

Grâce à cette simplification et aux nouveaux débouchés pour le recyclage, de nombreux matériaux pourront être recyclés, et c'est autant de ressources naturelles qui seront économisées !

Ils en parlent

PAROLE D'HABITANTS

Sarah

Houeillès

« Nous souhaitons faire prendre conscience aux gens qu'il est nécessaire de préserver la nature

Face aux incivilités observées lors de nos balades, nous avons créé avec ma fille l'association « Je nettoie la nature ». Nous organisons des sorties publiques pour ramasser les déchets qui jonchent nos bords de chemins et de routes. Avec une dizaine de bénévoles actifs, nous avons déjà nettoyé plusieurs sites notamment à Houeillès, Casteljaloux et Sauméjan. Nous sommes également intervenus au lac de Clarens lors des journées du département avec une trentaine de bénévoles et les élus. Les principaux déchets que nous ramassons sont des bouteilles en plastique, des canettes et beaucoup de papiers, surtout après la saison touristique. On peut aussi trouver des objets assez insolites comme des pneus, des chaussures et même des sous-vêtements... Nous avons parfois ramassé jusqu'à 250 L de déchets ! Nous déposons ensuite tout ce qui est recyclable dans les conteneurs de tri et le reste à la déchetterie. À travers cette opération, nous souhaitons faire prendre conscience aux gens qu'il est nécessaire de préserver la nature et ne plus y jeter nos déchets. Basées sur le volontariat, nos sorties nettoyage se déroulent le dimanche matin et sont alliées à une balade. Il n'est pas nécessaire d'adhérer à l'association pour y participer et tous les bénévoles sont les bienvenus pour nous aider !

Contact : Sarah Köhler (jenettoielanature@gmail.com - 07 85 63 72 76)

Lutte contre le gaspillage alimentaire

En France, les pertes alimentaires représentent 10 millions de tonnes de produits par an. Ce gaspillage représente une consommation inutile de ressources naturelles, telles que les terres cultivables et l'eau, et génère des émissions de gaz à effet de serre. Ce sont également des déchets qui pourraient être évités et qui n'engendreraient pas des coûts de traitement. La communauté de communes travaille actuellement sur un projet de lutte contre le gaspillage alimentaire qui verra le jour courant 2023. Une personne chargée de mission Biodéchets sera prochainement recrutée afin de mettre en place un plan d'action mais aussi informer les habitants sur la thématique anti-gaspillage et les projets liés au compostage.

QUESTIONS À..

Thierry Perez, Fondateur de Valoregen

Valoregen est une société française dont l'ambition est de devenir le premier recycleur de plastiques ayant une empreinte neutre en carbone. Sa mission est de développer et assembler les technologies de recyclage de pointe permettant le développement d'une économie circulaire durable des plastiques.

« Augmenter le cycle de vie des plastiques »

Quels sont les objectifs du site de recyclage qui verra bientôt le jour à Damazan ?

En tant qu'entreprise privée, Valoregen va implanter au sein de l'écoparc de Val'Orizon un procédé de recyclage innovant de plastiques souples, unique en France et en Europe. Nous souhaitons offrir un débouché de valorisation aux industriels et acteurs du commerce qui génèrent des déchets plastiques sous forme de films, comme les emballages de palettes dans les plateformes logistiques ou les magasins.

Notre objectif est d'augmenter le cycle de vie de ces plastiques en les transformant en matières premières qui permettront de fabriquer à nouveau les mêmes emballages. Avec une capacité de traitement au démarrage de 28 000 tonnes par an, la nouvelle usine implantée à Damazan pourra traiter à long terme 70 000 tonnes de déchets plastiques par an.

Que deviendront les déchets plastiques recyclés ?

Grâce à différentes technologies de recyclage assemblées sur le site, nous allons produire un granulé de plastique destiné au secteur de la plasturgie.

Nous avons mis en place un partenariat avec l'entreprise Dow, leader mondial de la pétrochimie, qui utilisera notre matière recyclée pour développer de nouveaux plastiques circulaires. L'objectif ultime de cette collaboration est de créer un écosystème unique capable de recycler tous types de déchets plastiques souples, au même endroit.

Quels seront les impacts pour notre territoire ?

Ce projet de l'ordre de 17 M€ d'investissement, soutenu par la région Nouvelle Aquitaine et le Plan de Relance, vise à apporter une solution pour valoriser les déchets plastiques. Il s'agit aussi de répondre aux obligations réglementaires de demain et aux attentes environnementales autour de l'économie circulaire des plastiques.

L'installation de l'usine nécessitera par ailleurs le recrutement de personnel au niveau local. Regroupant aujourd'hui 10 salariés, nous évoluons dans un secteur en pleine croissance et serons amenés à créer 45 emplois sur des profils variés, allant de techniciens à ingénieurs (les premières offres sont consultables sur le site internet www.valoregen.com). La nouvelle usine de recyclage de plastiques, qui devrait être opérationnelle en mai 2023, fera également appel à des entreprises spécialisées de la région pour la maintenance, le transport, les travaux neufs, etc.

LE CHIFFRE

En France, nous consommons 4,5 millions de tonnes de matières plastiques par an. Seulement **26 %** de l'ensemble de nos déchets plastiques sont actuellement recyclés ! Un taux de recyclage encore très loin des matériaux comme le papier, le carton, le verre ou l'aluminium...

À vous de jouer !

Cuisiner vos restes pour ne rien gaspiller ou détourner des déchets du quotidien pour leur offrir un autre sort que la poubelle, c'est possible ! Voici quelques idées très simples à réaliser en famille ou entre amis.

LA RECETTE ANTI GASPI

Bûche de pain rassis à la crème de citron

Surprenez les gourmands avec vos restes de pain !

Ingrédients

- 5 œufs
- 270 g de sucre
- 120 g de pain rassis
- 1 citron
- 100 mL d'eau
- 15 g de maïzena

Préparation

1. Dans un grand bol, mélangez 120 g de sucre et 4 œufs jusqu'à ce que le mélange blanchisse.
2. Mixez le pain rassis pour en faire de la chapelure et ajoutez-le dans le mélange précédent.
3. Étalez la pâte finement sur une plaque et faites-la cuire au four à 180°C pendant 10 min. Pendant ce temps, préparez la crème au citron.
4. Dans une casserole, versez 150 g de sucre, l'eau et le jus de citron. Portez à ébullition.
5. Dans un saladier, mélangez l'œuf avec la maïzena et versez dedans le mélange au citron encore chaud. Fouettez vivement.
6. Remettez le mélange dans la casserole et faites chauffer à feu doux jusqu'à épaississement.
7. Après cuisson, placez la génoise sur un torchon humide et roulez-la pour qu'elle commence à prendre la forme (à partir du plus petit côté).
8. Retirez le torchon, étalez la crème sur le biscuit et roulez. Saupoudrez du sucre glace, c'est prêt !

L'astuce du chef !

Pour une bûche 0 déchet, utilisez aussi l'écorce de votre citron en décoration. Pour cela, faites confire des zestes dans une casserole avec un peu de sucre et d'eau.

L'ATELIER FAIT MAISON

Des objets déco 100% récup

Donnez une seconde vie à vos bouteilles en plastique !

pour embellir votre intérieur avec originalité et sans jeter !

Matériel :

- bouteilles en plastique
- ciseaux
- colle forte
- peinture
- feutres indélébiles

Idée 1 des pots de fleurs sur le thème des animaux

Pour les concevoir, dessinez la forme de l'animal que vous souhaitez créer et découpez la bouteille. Il ne reste plus qu'à peindre votre pot puis à dessiner le museau et les yeux de votre animal. Pour lui donner un regard plus expressif, vous pouvez même coller les bouchons de vos bouteilles ! Cette idée déco peut aussi être utilisée pour fabriquer des pots à crayons.

Idée 2 des boîtes de rangement pour ne plus rien perdre

Envie d'organiser vos tiroirs de manière astucieuse et sans dépenser d'argent ? Conservez vos bouteilles en plastique pour fabriquer des rangements pratiques pour vos petits objets et accessoires. Vous pourrez réaliser vos boîtes fourre-tout avec des fonds de bouteilles en plastique. Pour cela, lavez 2 bouteilles et séchez-les bien. Coupez l'une des bouteilles au milieu pour faire la base et l'autre bouteille en bas pour faire le couvercle. Il ne vous reste plus qu'à emboîter les deux parties réalisées et le tour est joué !

Au quotidien, nous utilisons beaucoup d'objets qui ne peuvent servir qu'une seule fois et qui ne sont pas recyclables. Pour chacun de ces objets polluants, il existe des solutions durables et respectueuses de la planète. Votre défi : reconstituer toutes les paires en associant un objet jetable avec un objet durable permettant de le remplacer !

(solution du jeu au dos du journal)

LE COIN DES ENFANTS

Les objets jetables

Les objets durables

Solution du jeu

Après lecture, conservez-moi ou recyclez-moi !

Coteaux et Landes de Gascogne

Communauté de Communes des Coteaux et Landes de Gascogne
2366, route des Châteaux - 47250 Grézet-Cavagnan
Téléphone : 05 53 83 65 60

www.3clg.fr

Édité par la Communauté de Communes des Coteaux et Landes de Gascogne
Directeur de la publication : Raymond Girardi, Président
Rédactrice en chef et mise en page : Laure Gravier (Circuit Com)
Comité de rédaction : Pauline Lefrançois, Céline Lenclos et Michel Ponthoreau
Crédits photos : Adobe Stock et Freepik
Impression : MENTH'ALLO, 71 avenue Jean Jaurès, 47200 Marmande
Tirage : 6 800 exemplaires sur papier recyclé - ISSN 2824-8171

Votre collectivité s'associe à Clean2gether pour agir collectivement contre les dépôts sauvages !

Clean2gether propose d'agir collectivement pour agir efficacement, notamment avec l'application mobile gratuite permettant aux citoyens de signaler des dépôts d'ordures, en ajoutant une description, une géolocalisation et des photos.
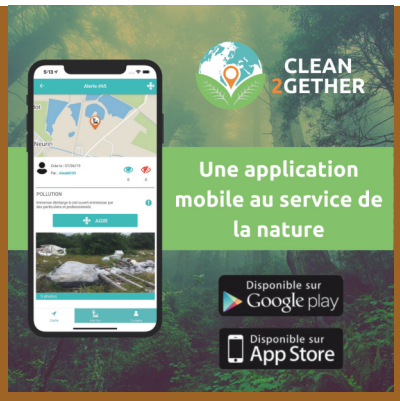
La mairie concernée et la Communauté de communes seront alertées à chaque signalement pour coordonner des actions de nettoyage. Votre soutien est donc important, en signalant chaque décharge sur l'application vous contribuez à protéger nos milieux naturels et notre cadre de vie.